

ROXANA IORDACHE
Université de Bucarest

UDC 807.1-56

LA PARATAXE CONDITIONNELLE: INDICATIF OU IMPÉRATIF? Bref Plaidoyer pour la Syntaxe Historique

La parataxe et la coordination conditionnelles ont été peu étudiées pour les langues indo-européennes, anciennes ou nouvelles; aussi assiste-t-on à la généralisation de conclusions erronées quant aux modalités de rendre la parataxe et la coordination conditionnelles, quant aux niveaux linguistiques, à l'ampleur de l'usage, etc. Mentionnons à cette occasion que les grands traités de grammaire des langues indo-européennes, anciennes ou nouvelles, ont abordé d'une manière peu satisfaisante la coordination en son ensemble.

C'est également, à notre avis, une grave lacune que l'absence complète de la discussion sur la parataxe comparative dans grand nombre de traités de grammaire des langues indo-européennes, lesquels d'ailleurs suivent la direction imprimée par K. Brugmann.¹ La même lacune se constate dans de plus amples études consacrées à la parataxe et la coordination latines².

On a le plus souvent observé l'emploi de l'indicatif et notamment de l'optatif dans la parataxe conditionnelle des langues indo-européennes anciennes et on a soutenu que les propositions principales désidératives, de même que les propositions potentielles constituaient „les points de départ du sens conditionnel“³.

Le plus important traité de syntaxe du latin⁴ place l'Impératif sur le même plan que l'Indicatif dans le cadre de la parataxe conditionnelle – ce qui, à notre avis, est faux, vu que l'impératif (quoique fréquent tout au long de la latinité vivante) ne représente guère la

¹ K. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, Paris, 1905, par. 897, p. 695-96. J. B. Hofmann – A. Szantyr, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1972; etc.

² J. Svennung, „Lateinische Nebensätze ohne Subordinationswort“, dans *Glotta*, Bd. 22, Heft 3, Göttingen, 1934, p. 163-93.

³ Voir K. Brugmann, *op. cit.*, p. 695-96; A. Meillet – J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Paris, 1953, par. 897, p. 582-83; K. Brugmann, *Griechische Grammatik*, München, 1913, par 567 et 568, d; E. Schwyzler, *Griechische Grammatik*, München, 1950, vol. II, p. 682-83.

⁴ J. B. Hofmann – A. Szantyr, *op. cit.*, par. 359, I.

modalité initiale (propre à l'idée de parataxe conditionnelle) et n'est pas la plus importante modalité au point de vue de la fréquence. Qui plus est, dans le traité mentionné, la liste des exemples illustrant la parataxe conditionnelle s'ouvre sur des exemples construits avec l'impératif. D'autres bizarries encore apparaissent dans le paragraphe consacré à l'emploi du subjonctif latin : on commence par présenter l'optatif d'irréalité, à la place de l'optatif présent – de l'éventualité – lequel, à notre avis, est la plus ancienne forme de l'optatif utilisé dans ce type de parataxe. D'autres carences de ce traité : les périphrases formées de l'impératif de *facio* (ou de verbes synonymes) et le subjonctif, ou bien l'infinitif du verbe de la Fausse Principale ne figurent pas dans la discussion sur la parataxe et la coordination conditionnelles, mais uniquement dans le chapitre consacré à la parataxe et la coordination concessives (voir la discussion *infra*). Ajoutons que la parataxe comparative, tellement fréquente autant dans la registre populaire, que dans le cultivé, n'y est guère abordée.

Ce que l'on pourrait reprocher, dans l'ensemble, à la Syntaxe de J. B. Hofmann et A. Szantyr, de même qu'à beaucoup de traités de grammaire du latin ou des autres langues indo-européennes, c'est *le manque de perspective historique dans l'étude de la parataxe et de la coordination en général et la méconnaissance, voire l'indifférence totale à propos de la question de l'origine de la parataxe conditionnelle*.⁵

La présente étude se propose d'analyser la manière dont est née la parataxe conditionnelle et les modalités de sa construction, suivant les registres et les époques.

Qu'est-ce que la parataxe conditionnelle? C'est l'expression, par deux propositions juxtaposées, d'un rapport logique spécial, en sorte que la seconde proposition contienne la conclusion pour l'éventualité de l'accomplissement du fait ou de l'état présentés dans la première proposition.

A notre avis, la parataxe conditionnelle, utilisée primitivement dans des contextes simples, concrets, repose sur l'idée de *comparaison et d'apparente opposition sémantique entre deux propositions principales*, et non sur celle de cause (comme le supposent beaucoup de grammaires). L'idée de cause, bien plus abstraite que celle de comparaison (et, certes, que celle de condition) est, en même temps, bien plus récente.⁶

⁵ L. Guilbert – R. Lagane – G. Niobey, dans *Grand Larousse de la langue française*, vol. II, Paris, 1972, p. 867 et p. 870, s'occupent d'une manière peu satisfaisante du problème des origines de la parataxe conditionnelle.

⁶ Pour ce qui est de l'importance de l'idée de comparaison et de l'idée de restriction dans l'apparition de l'idée de condition, voir R. Iordache, „La coordination concessive-oppositive en latin, Bref plaidoyer pour la syntaxe historique“, dans *Atti della Accademia di Scienze, Lettere e Arti di Palermo*, V, 1990, p. 13, p. 17, p. 19-20; voir également R. Iordache, „La relative à sens conditionnel dans le latin archaïque et préclassique“, dans *Živa antika*, XXXIX, Skopje, 1989, p. 23; voir également R. Iordache, „Remarques sur les raisons de la conservation de la conjonction latine „si“ dans les langues romanes“, dans *Linguistica*, XXVIII, Ljubljana, 1988, p. 36 sqq. etc.

L'apparente opposition sémantique entre la fausse et la vraie principale s'établit par la non identité du sujet de la protase et de l'apodose, par des verbes à sens opposés dans les deux propositions (comme „*emo – uendo*“, „*uiuo – morior*“), quelquefois par des verbes appartenant à la même sphère sémantique, mais ayant des degrés d'intensité différents („*uolo – postulo*“), enfin par l'utilisation du même verbe pris dans son sens propre dans la protase et dans son sens figuré dans l'apodose („*habes – haberis*“); parfois, cette opposition est rendue aussi bien par des sujets différents que par des verbes à sens opposés dans la protase et l'apodose.

Notons que de l'idée d'apparente opposition sémantique entre les deux propositions naît l'idée de restriction qui, s'ajoutant à celle de comparaison, engendre l'idée de condition.

L'étape initiale de la parataxe conditionnelle est marquée par l'association des *propositions nominales exclamatives*. L'étape ultérieure est probablement constituée par la juxtaposition d'une apodose au verbe *esse* à une protase nominale exclamative. La protase nominale exclamative garde toute sa charge émotionnelle initiale qui déclanche une réponse – conclusion, plus nettement conturée, dans ces situations, à l'aide du verbe *esse*. Voici un passage de Térence, où la parataxe conditionnelle et la subordination conditionnelle alternent:

„*Hic in noxia: ille ad defendendam causam adest: //*

*Cum ille est (in noxia), hic praestost: tradunt operas mutuas.“,
Phorm., 266-67.⁷*

Observons, dans ces vers, la non identité du sujet de la protase et de l'apodose.

Suivent des exemples avec *le présent de l'indicatif* dans la protase. Tout d'abord le présent de l'indicatif du verbe *esse*, puis de verbes tels *habeo*, *uolo*, etc., tandis que, dans l'apodose, apparaît le présent de l'indicatif également, parfois du même verbe.

Le présent de la première proposition, si on l'apprécie en tant que verbe employé dans une proposition indépendante, est un présent réel. Si l'on considère la protase comme la fausse principale dans le cadre de la parataxe conditionnelle, ce présent doit être jugé comme un présent de l'éventualité.

En voici quelques exemples de Plaute et de Térence:

- „. . . . Vincire *uis: em, ostendo manus.*“, Plaute *Ep.*, 683.
- „*Negat quis: nego; ait: aio . . .*“, Térence, *Eun.*, 252.

⁷ Pour ce qui est de *cum explicatif-conditionnel*, *cum causal* et *cum concessif* à l'époque préclassique et à l'époque classique, voir R. Iordache, „*Cum*“ temporal, o „*cum*“ explicativo?, o Sobre la procedencia y los principales valores de la conjunción „*cum*“, dans *Helmantica*, XXX, Salamanca, 1979, p. 271-72; p. 268-70.

Et des exemples de parataxe conditionnelle-concessive⁸:

„*Ego quoque uolo esse liber, ne quicquam uolo.*

Hic postulet frugi esse, nugas postulet“, Plaute, *Trin.*, 440-41.

Notons, dans ce dernier exemple, l'alternance du présent de l'indicatif et du présent de l'optatif dans le même type de parataxe. Il s'agit de la mise en relief de l'idée d'éventualité par l'emploi de l'optatif, et non pas de raisons métriques (le sénaire iambique – dans ce passage), qui conduiraient au changement du mode.

La ressemblance de ces exemples avec les exemples spécifiques de la parataxe comparative est évidente. Le type usuel de la parataxe comparative est le suivant: „*bene emo, bene uendo*“, Pétrone, 75, 9.

Ou bien, avec le parfait de l'indicatif:

„*honeste uixit, honeste obiit.*“, Pétrone, 43, 1.

Autrement dit, le type: „*ita emo, ita uendo*“.

Nul doute que, de l'idée de comparaison, soulignée par la répétition d'un adverbe modal (*bene, ita*), on passe facilement à celle de condition. On observe l'apparent contraste sémantique entre les deux verbes: *emo* et *uendo*.

Le type usuel de la parataxe comparative présente, en raison de l'idée de comparaison d'égalité, l'identité des valeurs modales, temporelles et aspectuelles des deux verbes (de la fausse et de la vraie principale), voire, parfois, l'emploi du même verbe dans la protase et dans l'apodose. Soulignons également l'importance de l'emploi de l'indicatif. D'autres traits définitoires de la parataxe comparative concernent: le caractère concis des propositions et la structure identique de la protase et de l'apodose: parfois, l'utilisation de l'anaphore. *Tous ces traits se retrouvent dans le type ancien (construit avec des verbes) de la parataxe conditionnelle.* Ajoutons que la parataxe conditionnelle a, parfois, recours à l'adverbe *ita* (ou ses synonymes: *sic, si* avec la valeur de *sic, iam, etc.*), placé soit devant la fausse principale, soit devant la vraie principale.

Le type usuel de la parataxe et de la coordination conditionnelles – soit dans le registre cultivé, soit dans le registre populaire – est, sans doute, celui où apparaît, dans la protase, le présent de l'indicatif. Voici un autre exemple de Térence:

⁸ La coordination causale (y compris la parataxe) et la coordination concessive (y compris la parataxe) sont, à notre avis, des variantes de la parataxe conditionnelle, se conformant à certains critères sémantiques, grammaticaux et même stylistiques (voir, sur cette question, R. Iordache, „La coordination concessive-oppotitive en latin“, *op. cit.*, p. 17). Pour ce qui est de la coordination temporelle (parataxe incluse), celle-ci provient en partie de la parataxe conditionnelle et en partie de la parataxe comparative. A propos de la provenance de la subordination temporelle à partir de la subordination comparative, voir R. Iordache, „? „Cum“ temporal o „cum“ explicativo?“, *op. cit.*, p. 245 sqq. *ibid.*, p. 273 sqq.

„ . . . Quid? tu his rebus *credis fieri?* Tota *erras uia.*“, *Eun.*, 245.

Cfr l'emploi du présent de *habeo* dans la coordination conditionnelle-concessive:

„*Omnia habeo, neque quicquam habeo; nihil cum est, nihil deficit tamen.*“, Térence, *Eun.*, 243.

On observe, dans ce vers, l'alternance de la coordination conditionnelle-concessive et de la subordination conditionnelle-concessive, de même que le talent de Térence, lequel réserve un hémistiche à la coordination et l'autre, à la subordination.

Les structures parallèles de ce type sont fréquentes à l'époque préclassique, la seconde structure reprenant l'idée de la première et l'explicitant par le système de la subordination. Voir, dans ce sens, Térence, *Eun.*, 249-51, etc.

En ce qui concerne l'optatif, *les exemples les plus anciens comportent le présent de l'optatif – celui de l'éventualité*. Selon toute probabilité, il s'agit d'un optatif qui existait déjà dans l'indo-européen, d'abord pour la parataxe comparative, ensuite pour la parataxe conditionnelle.

Voici un exemple de parataxe conditionnelle-concessive de Plaute:

„*Hic postulet frugi esse, nugas postulet*“, *Trin.*, 441.

Voici un exemple de parataxe conditionnelle de Pétrone:

„*assem habeas, assem ualeas*“, 77, 6.

C'est toujours ici qu'il convient de mentionner les formules anciennes, du type: „uelim, nolim. . .“ (variante littéraire de „est, non est, . . .“; „uolo, nolo, . . .“), où la première proposition a un sens conditionnel, la seconde, un sens concessif, et la troisième représente la vraie principale.

Peu à peu, d'autres temps de l'indicatif feront leur apparition: le parfait, le plus-que-parfait, l'imparfait, le futur simple. De même, dans la protase, l'indicatif de délibération.

Le parfait de l'indicatif est spécifique de la parataxe conditionnelle-causale, voir, par exemple:

„*Argentum accepi, tradidi leoni, abduxvi mulierem . . .*“,

Térence, *Phorm.*, 829,

mais il apparaît aussi dans le cadre de la parataxe et de la coordination conditionnelle-concessives. En voici un exemple:

„*Olim isti fuit generi quondam quaestus apud saeclum prius;*

Hoc nouom est aucupium.“, Térence, *Eun.*, 246-7.

En ce qui concerne l'optatif, à des stades plus récents on emploie l'optatif désidératif, ensuite l'optatif d'irréalité et l'optatif-subjonctif de délibération. Mais *le type usuel demeure celui où apparaît l'optatif présent – de l'éventualité*.

Voici l'optatif désidératif chez Térence avec, en plus, l'emplacement de la fausse principale après la vraie principale. C'est un type de parataxe largement utilisé dans le latin populaire:

„ . . . Immo (s.-en.: quid dicas?), *si scias!*“,
Heaut., 599.

Voir également Sénèque:

„Immo (quid dicas?), *si scias!* non quotidie lauabatur.“,
Ep., 86, 12.

En de pareils cas, le stéréotype *immo* se substitue à la vraie principale.⁹ Quant à l'optatif désidératif chez Térence, voir page 17 de cette étude.

L'optatif désidératif rendu par l'imparfait du subjonctif (pour exprimer un désir irréalisable dans le présent), tandis que la vraie principale prend la forme d'une interrogation oratoire, constitue un type assez rare de parataxe conditionnelle:

„Vtinam quidem et paria dictis agerent! quid esset illis beatis?“, Sénèque, V. B., 20, 1.

Soulignons cependant que l'optatif désidératif, souvent employé dans le latin populaire, est également agréé par les plus grands écrivains. En voici quelques exemples:

- „Vtinam hoc tuum uerum crimen esset! Plures amici mei et necessarii uiuerent.“, Cicéron, Phil., 2, 40.
- „Vtinam pugnae pateat locus: arma capessant.“, Ovide, Fa., 6, 371.

Voir également Sénèque, Ep., 48, 4, etc.

Pour l'optatif de l'irréalité, à l'époque préclassique, voir l'exemple suivant:

„ . . . nam absque eo esset,
Recte ego mihi uidissem et senis essem ultus iracundiam,
Aliquid conuasassem atque hinc me conicerem protinam in
pedes.“,

Térence, *Phorm.*, 188-90.

L'optatif de l'irréalité est fréquemment employé aux époques suivantes, voir Cicéron, *Off.*, 3, 75; Sénèque, *Ep.*, 86, 13; Pline, *Ep.*, 1, 12, 8.

Quant à l'utilisation, à l'époque préclassique, de l'optatif subjonctif délibératif (en fait – „de protestation“), voir Térence, *Eun.*, 604-606, etc. Pour ce qui est de l'optatif-subjonctif de délibération, employé d'habitude dans le latin cultivé, voir aussi la discussion infra sur les structures triples de la parataxe conditionnelle.

⁹ Quant aux expressions brachylogiques, voir le paragraphe concernant les procédés stylistiques de la parataxe conditionnelle.

Une autre modalité de date assez récente pour exprimer la relation logique spécifique de la parataxe conditionnelle, ou de la parataxe conditionnelle-causale c'est *l'infinitif historique*. Assez fréquent chez Térence, l'infinitif historique de la parataxe conditionnelle sera repris par Salluste et Tacite. Voici un exemple de Térence:

„*Miles uero sibi putare adductum ante oculos aemulum;*

Voluit facere contra . . .“, *Eun.*, 623-24.

Voir également Térence, *ibid.*, 626, etc.¹⁰

Une autre modalité de construction de la parataxe conditionnelle, ainsi que de la parataxe conditionnelle-causale ou de la parataxe conditionnelle-concessive, employée autant dans le registre populaire, que dans le cultivé, c'est *l'infinitif de protestation*.

Assez fréquent chez Térence, l'infinitif de protestation est également utilisé par les grands écrivains des époques suivantes, tout d'abord par Cicéron. Voici un passage de Térence:

„*Vbi ego illum scelerosum atque impium inueniam?*

Hocine tam audax facinus facere esse ausum! . . .“,

Eun., 643-44.

Voir également Térence, *Andr.*, 609-10, etc.

En ce qui concerne l'emploi de *l'impératif* dans la protase de la parataxe conditionnelle, voir la discussion infra.

Quant aux modalités de construction de la parataxe conditionnelle, nous désirons préciser que c'est *l'indicatif* qui représente *la modalité usuelle*, à tous les niveaux linguistiques et à toutes les époques de la latinité vivante. *L'optatif* et *l'infinitif historique* sont *les modalités les plus élégantes* d'expression de l'idée conditionnelle dans la cadre de la parataxe.¹¹

Nous devons également aborder le problème des structures doubles et triples de constructions paratactiques – *phénomène important dans le processus d'apparition de la parataxe conditionnelle*.

Fréquemment employées dans le latin préclassique et aux époques suivantes, les structures doubles et triples, en reprenant sous une autre forme et en confirmant par suite, par la deuxième et la troisième construction paratactique, l'idée existante dans la première structure, jouent un rôle important dans la mise en évidence de l'idée de restriction de chaque structure et, par conséquent, contribuent à l'apparition de la période conditionnelle sous forme de parataxe. En voici des exemples:

¹⁰ Quant à l'emploi de l'infinitif historique dans la coordination concessive et la coordination causale, voir R. Iordache, „La coordination concessive-oppositive en latin“, *op. cit.*, p. 12, p. 15.

¹¹ Sur l'élegance de l'emploi de l'optatif et de l'infinitif historique dans la coordination concessive, voir R. Iordache, „La coordination concessive-oppositive en latin“, *op. cit.*, p. 19 sqq., p. 36.

- „Negat quis: nego; ait: aio.“, Térence, *Eun.*, 252.
- „Ego quoque uolo esse liber, nequicquam uolo.
Hic postulet frugi esse, nugas postulet.“, Plaute, *Trin.*, 440-41.

Les structures doubles sont primitivement fondées sur le présent de l'indicatif (parfois, il s'agit du présent réel, d'autres fois, du présent de généralisation). Voir, en ce sens, les exemples cités supra. Voir aussi Cicéron:

„inimicitiae sunt: subeantur; labor: suscipiatur.“, *Verr.*, 2, 5, 182.

Peu à peu, ces structures doubles et triples évoluent vers des tournures élégantes et, parfois, compliquées. On assiste donc à:

- l'emploi d'autres temps de l'indicatif. Par exemple: „defendi rem publicam adulescens, non deseram senex; contempsi Catilinae gladios, non pertimescam tuos . . .“, Cicéron, *Phil.*, 2, 119.
- l'emploi de l'optatif de l'éventualité à la place de l'indicatif de l'éventualité (voir l'exemple cité supra, Plaute, *Trin.*, 441, voir Cicéron, *Nat. deor.*, I, 57, etc.).
- l'emploi de l'optatif-subjonctif de délibération à la place de l'indicatif délibératif. Voir ce passage de Térence:
„Loquarne? Incendam. – Taceam? Instigem. – Purgem me? Laterem lauem.“, *Phorm.*, 186.
- l'apparition des structures quadruples et quintuples qui font usage de certains procédés stylistiques dont le principal reste le *climax*.

Il nous faut aussi dire que les structures doubles, à l'origine un procédé grammatical, deviennent de très bonne heure, tant sous la forme de la structure double, que sous la forme des structures triples, quadruples, etc., un procédé stylistique. Employées primitivement pour confirmer, par la seconde période, l'idée exposée dans la première, les structures doubles, triples et, chez Cicéron, quadruples, ou bien quintuples chez Térence et chez d'autres écrivains, contiennent un *développement emphatique, oratoire, de l'idée présentée dans la première période conditionnelle*.

Voici une structure quintuple de parataxe et de coordination concessives, fondée sur le présent de l'indicatif. Cette structure de Térence tient compte d'un procédé grammatical et stylistique inauguré à l'époque préclassique (et développé ensuite par Cicéron), qui permet à la vraie principale d'une période conditionnelle de devenir une fausse principale par rapport à la proposition principale qui s'ensuit immédiatement, et ainsi de suite. Voir ce passage de Térence:

„Est genus hominum qui esse primos se omnium rerum uolunt,
Nec sunt; hos consector, hisce ego *non paro me* ut rideant,
Sed eis *ultra adrido* et eorum ingenia *admiror simul*.“,
Eun., 248-250.

Chez Cicéron, les structures doubles, et même quadruples, sont nombreuses. Certaines de leurs particularités sont identiques à celles des structures doubles et triples des meilleurs écrivains de l'époque préclassique: concision des propositions et succession des structures en climax, asyndète entre ces structures. Cicéron y ajoute l'emploi fréquent de l'anaphore, de l'homéotélete et du polyptote. Un autre procédé stylistique de Cicéron est l'ample usage de l'indicatif dans les structures doubles, triples etc. (pour ce qui est des structures doubles construites avec l'indicatif chez Cicéron, voir *Tusculanae*, 2, 34; *ibid.*, 3, 57; *ibid.*, 5, 53-54, etc.; pour des structures quadruples, fondées sur l'anaphore de *sunt* au commencement de la fausse principale, voir Cicéron, *Cato M.*, 76, etc.).

Remarquons aussi que, de très bonne heure, pour la parataxe conditionnelle apparaissent certaines marques, indiquant qu'il s'agit de la parataxe à sens conditionnel, et non pas d'un autre type de parataxe.

I. Interrogation dans la protase:

- „Vis pugnare? Quid opust? . . .“, Plaute, *Rud.*, 1011.
- „. . . Quid? tu his rebus credis fieri? Tota erras uia.“, Térence, *Eun.*, 245.

II. Inversion „sujet – prédicat“ dans la fausse principale, qu'il existe ou non une tonalité interrogative dans la protase. Il s'agit, d'habitude, d'un sujet indéfini dans la protase (rendu par la 3-e personne du singulier ou du pluriel, ou par la 2-e personne du singulier), mais le sujet peut aussi bien être défini.

L'emplacement du verbe de la fausse principale en tête de la proposition en question devient un *trait définitoire de la parataxe conditionnelle, aussi bien que des différents types de parataxe et de coordination qui en dérivent*.

Ce procédé grammatical est facilement observable dans la prose (Cicéron, Sénèque, etc.) et même dans les vers. Voir l'exemple déjà cité de Térence:

„*Est genus hominum* qui esse primos se omnium rerum uolunt,
Nec sunt;“, *Eun.*, 248-9.

Quant aux tournures du type: „*Negat quis: nego; ait: aio*“,
Térence, *Eun.*, 252;

voir également: „*Roget quis . . .*“, Térence, *Eun.*, 511. elles doivent être expliquées non pas tant par la „nature enclitique“ de l'indéfini *quis*, que par la très haute fréquence de telles tournures (utilisant surtout le présent de l'indicatif et le présent de l'optatif) dans le cadre de la parataxe conditionnelle.¹²

¹² En ce qui concerne d'autres conséquences de la haute fréquence de l'emploi de ces tours dans la parataxe conditionnelle, voir le paragraphe relatif aux expressions brachylogiques.

Il faut également ajouter que le verbe de l'apodose occupe lui aussi une position souvent fixe: la première place dans l'apodose. Voici un exemple de Sénèque le Rhéteur:

„*Dicet aliquis . . . , recipiet excusationem.*“, *Contr.*, 2, 1 (9), 38.

Voir aussi Cicéron, *Arch.*, 15; *Tusc.*, 4, 11, etc.; Salluste, *Iug.*, 31, 18, etc.

Précisons que *l'interrogation dans la protase*, de même que *l'inversion „sujet – prédicat“ dans la protase*, sont, à notre avis, des modalités intimement liées à l'idée d'éventualité. (Cfr en allemand, en français, etc., l'inversion „sujet – prédicat“ dans ce type de parataxe).

III. L'utilisation du même mode et du même temps dans la protase et l'apodose facilite d'autre part la compréhension de la parataxe conditionnelle. Nous pensons à l'emploi de l'indicatif et de l'optatif – *les modalités courantes pour ce type de parataxe*.

Voir les exemples cités construits avec le présent de l'indicatif dans la protase et l'apodose, Plaute, *Trin.*, 440; *Ep.*, 683; voir également les exemples cités construits avec le présent de l'optatif: Plaute, *Trin.*, 441; Pétrone, *Sat.*, 77, 6.

Voir aussi l'emploi du futur simple dans la protase et l'apodose (l'emploi du futur simple dans la parataxe conditionnelle est beaucoup plus récent que celui du présent de l'optatif¹³⁾): Plaute, *Cist.*, 530—31; Sénèque le Rhéteur, *Contr.*, 2, 1 (9), 38.

Voir l'utilisstion du même mode et temps dans les structures doubles – l'exemple déjà cité de Térence. *Eun.*, 252, etc.

IV. Les structures doubles (et triples, quadruples) nous apparaissent non seulement comme un procédé grammatical qui aura contribué à l'apparition de la période conditionnelle, mais encore comme une modalité de faciliter l'identification rapide, dans le texte, de ce type de parataxe.

V. L'alternance de la parataxe conditionnelle et de la subordination conditionnelle dans le même passage (subordonnées introduites d'habitude par les conjonctions *si* et *cum* – voir les citations tirées de Térence, *Phorm.*, 266—67; *Eun.*, 243, etc.) est un procédé grammatical et stylistique propre aux auteurs latins, qui, de plus, contribue à l'identification de la parataxe conditionnelle dans les textes en question. D'autres fois, on rencontre l'alternance de la parataxe conditionnelle et de la relative substantive indéfinie à sens conditionnel et,

¹³ On sait d'ailleurs que le futur simple n'existe pas dans l'indo-européen (voir Th. Simenschy – Gh. Ivanescu, *Gramatica comparată a limbilor indo-europene*, Bucureşti, 1981, p. 418).

bien plus souvent, l'association de la relative substantive indéfinie à sens concessif à des passages comportant des structures doubles, triples, voire quintuples, de parataxe et de coordination concessives (par exemple, Térence, *Eun.*, 246-251).

VI. L'emploi de l'impératif ou du subjonctif.

L'usage de l'impératif et du subjonctif est de date récente par rapport à celui de l'indicatif et de l'optatif. Il apparaît d'abord dans le latin vulgaire, de la nécessité de mettre en relief l'opposition (apparente) de sens entre la protase et l'apodose.

L'emploi de l'impératif et du subjonctif est un problème de grammaire, mais encore de style. L'impératif et le subjonctif – notamment l'impératif – sont assez souvent employés dans ce type de parataxe, à toutes les époques et à partir de l'époque préclassique.

L'impératif et le subjonctif sont utilisés surtout dans le registre populaire, mais parfois aussi dans le registre cultivé, dans des formules énergiques (recommandations morales et politiques). Le présent de l'impératif et le présent du subjonctif remplacent en réalité, dans des formules énergiques, le futur simple. Voici un exemple de Cicéron:

„Remoue perturbationes maxumeque iracundiam, *iam* uidebuntur monstra dicere.“, *Tusc.*, 4, 54.

Il s'agit de formules assez récentes, ce qui se voit, en outre, en ceci que l'impératif apparaît souvent en corrélation avec différents adverbes explicatifs-conclusifs¹⁴ – *iam*, dans la citation ci-dessus.

Voici un autre exemple, pris dans le même paragraphe de *Tusculanae disputationes*:

„. . . *lacesse* (eum): *iam* uidebis furentem.“, Cicéron, *Tusc.*, 4, 54.

Voir également Cicéron, *Tusc.*, 5, 99.

Voici un passage de Sénèque le Philosophe:

„Hoc triduo et quatriduo *fer*, interdum pluribus diebus . . . : *tunc* . . . exsultabis dispondio satur et intelleges . . .“, *Ep.*, 18, 7.

Voici quelques exemples de parataxe conditionnelle de l'époque préclassique, avec ou sans corrélatif:

- „*Tange: adfligam ad terram te . . .*“, Plaute, *Rud.*, 1010.
- „*Verbum etiam adde unum, iam in cerebro colaphos abstrudam tuo.*“, Plaute, *Rud.*, 1007.
- „. . . *Ausculta, tum scies.*“, Plaute, *Capt.*, 338.¹⁵

¹⁴ Des adverbes à sens initial modal – voir, sur ce sujet, R. Iordache, „Cum“ temporal, o “cum” explicativo?”, op. cit., p. 265, 269 sqq., p. 275, 277 sqq.

¹⁵ Exemple cité par J. B. Hofmann – A. Szantyr, *Lateinische Syntax und Stilistik II*, op. cit., p. 481, par. 256, e.

En ce qui concerne le type de parataxe:

„ . . . Iam scies: Ausculta! . . . “. Térence, *Phorm.* 995-6, présentant la fausse principale en seconde position, voir la discussion infra.

Pour ce qui est de l'emploi du subjonctif proprement dit (pour l'idée de volonté) dans la parataxe conditionnelle, celui-ci semble être rare chez les grands écrivains.

Là où il apparaît, le subjonctif est en général jussif (exigé par l'idée d'ordre d'un certain contexte) et à lui se superpose l'idée conditionnelle, à la suite de la juxtaposition d'une autre proposition principale qui contient la conclusion pour l'éventualité de l'accomplissement du fait de la première principale. Voici un passage de la péro-raison de *la première Catilinaire*:

„Quare secedant improbi; secernant se a bonis; unum in locum congregentur; muro denique. . . secernantur a nobis; desinant insidiari domi suae consuli . . . : sit denique *inscriptum* in fronte uniuscuiusque quid de re publica sentiat. *Policeor* uobis hoc, patres conscripti . . . “, 1, 32.

En revanche, dans des exemples comme:

„*Sit* spes fallendi, miscebis sacra profanis.“, *Ep.*, 1, 16, 54, le contexte, de même que le niveau linguistique et le niveau artistique du texte, supposent, à notre avis, la présence de l'optatif, et non pas du subjonctif proprement dit. Cf. Cicéron qui, dans l'un de ses ouvrages rédigés vers la fin de sa vie, utilisait abondamment (d'ailleurs suivant ses propres normes grammaticales et stylistiques) le présent de l'indicatif. Voici un passage de *Tusculanae disputationes*: „*Sunt* enim insipientes, neque insipientia ullum maius malum *est*; neque tamen *ludent*.“, 3, 68.

Voici un autre passage de *Cato Maior* (coordination concessive): „*Sunt* pueritiae studia certa; num igitur ea desiderant adolescentes? *Sunt* ineuntis adolescentiae; num ea constans iam requirit aetas quae media dicitur? *Sunt* etiam eius aetatis; ne ea quidem queruntur in senectute: *sunt* extrema studia senectutis. Ergo, ut superiorum aetatum studia occidunt, sic occidunt etiam senectutis . . . “, 76.

D'ailleurs, dans le passage d'Horace, cité supra (*Ep.*, 1, 16, 54), l'apparition de la forme *sit* (au lieu de *est*) peu s'expliquer, en partie du moins, par le désir du poète de créer une allitération avec le nom-sujet *spes*.

Une autre modalité de rendre la parataxe conditionnelle est constituée par les périphrases formées de l'impératif de *facio*, ou de *sino*, *permitto*, *sum*, suivi du subjonctif ou de l'infinitif du verbe de la protase (parfois, l'impératif de ces verbes est suivi de l'optatif ou de l'indicatif du verbe de la protase; ceci arrive, naturellement, lorsque, entre l'impératif de *facio* ou de *sino* et le verbe qui entre en

comparaison avec le verbe de l'apodose, il y a un rapport paratactique). Cette modalité est rarement employée par les grands auteurs classiques.

Voici néanmoins un exemple de Cicéron:

„*Fac . . . animos non remanere post mortem: video nos, si ita sit. priuari spe beatioris uitae.*“, *Tusc.*, 1, 82.

A l'époque tardive, ces périphrases sont assez fréquentes. Voir un exemple de Saint Augustin:

„*Sed fac me non metuere illud respondere . . . , quam mihi euadendi uiam dabis?*“, *Solil.*, 2, 8.

L'emploi de l'impératif et des formules équivalentes est une question relevant de l'époque, du registre linguistique de l'écrivain, des raisons métriques et même des traits linguistiques et stylistiques du passage concerné.

Soulignons, d'autre part, que *l'impératif et les formules équivalentes, apparues de la nécessité de mettre en relief l'opposition de sens entre la protase et l'apodose, sont utilisés surtout dans la parataxe et la coordination concessives.*

Voici une structure triple d'Ovide; notons, dans ce fragment, le passage du sens comparatif au sens concessif:

„*Viae pius: moriere pius. Cole sacra: colentem*

Mors grauis a templis in cava busta trahet.

Carminibus confide bonis: iacet ecce Tibullus.“,

Am., 3, 9, 37-39.¹⁶

On s'est demandé si la parataxe était plus ancienne ou plus récente que la coordination conditionnelle.

Nous considérons que la période conditionnelle apparaît dans le cadre d'associations (corrélations) de propositions nominales exclamatives et que les particules coordinatrices ne sont obligatoires ni dans la première étape, ni à une autre époque de la latinité vivante. On peut également affirmer que les adverbes explicatifs-conclusifs (tels que *iam*, *tum*, *tunc*, etc.) et les conjonctions coordinatrices proprement dites apparaissent plutôt rarement pour la période conditionnelle – et ce, tant dans le registre cultivé, que dans le registre populaire, durant toute la latinité. En plus, on constate que les adverbes explicatifs-conclusifs et les conjonctions proprement dites sont préférés lorsque la fausse principale comporte un impératif et cela surtout dans le latin populaire.

¹⁶ Pour ce qui est de l'emploi de l'impératif et des formules équivalentes dans la coordination concessive (parataxe y comprise), voir R. Iordache, „La coordination concessive-oppositive en latin“, op. cit., pp. 28-32.

Voici un exemple de Plaute:

„. . . Ausulta, *tum scies.*“, *Capt.*, 338.

Pour ce qui est de *iam* dans la vraie principale, en corrélation avec l'impératif dans la fausse principale, voir aussi la citation tirée de Plaute, *Rud.*, 1007.

L'adverbe *iam* apparaît parfois chez Cicéron, dans des formules particulièrement énergiques, en corrélation avec l'impératif de la fausse principale – voir les exemples déjà cités, *Tusc.*, 4, 54 (deux exemples), *Tusc.*, 5, 99, etc.

L'adverbe *tum* apparaît lui aussi dans le latin préclassique, en corrélation avec l'optatif-subjonctif délibératif:

„. . . An ego occasionem

Mi ostentam tantam, tam breuem, tam optatam, tam insperatam Amitterem? *Tum* pol ego is essem uero qui adsimulabar.“,

Térence, *Eun.*, 604-606.

L'adverbe *tunc* apparaît souvent en corrélation avec l'impératif chez Sénèque: *Ep.*, 78, 18; voir également l'exemple cité: *Ep.*, 18, 7.

Nous désirons souligner que les adverbes explicatifs sont extrêmement fréquents, à partir de l'époque préclassique, dans la coordination concessive, en corrélation avec l'indicatif, l'optatif et l'impératif.¹⁷

Un nouveau stade dans l'évolution de la parataxe conditionnelle, imposé, en partie, par des raisons d'ordre métrique, est l'emplacement de la fausse principale en seconde position, après la vraie principale. En pareil cas, la fausse principale est d'habitude introduite par *sic*, *si* avec la valeur de *sic*, *ita*, *tam*, *tantum*, ou bien par des locutions différentes ayant les sens de *ita*.¹⁸ Ces adverbes et locutions indiquent, on ne peut plus clairement, la nature comparative de la parataxe conditionnelle.

Voici un exemple de Plaute:

„Meam rem non cures, *si recte facias* . . .“, *Capt.*, 632.

Voir aussi Plaute, *Trin.*, 559.

Voici une citation de Térence:

„SI: . . . Hoc intellextin? . . . DA. Immo callide;

Ita aperte ipsam rem modo locutu's. nihil circuitione usor es.“

Andr., 201-2.

¹⁷ Voir, à ce propos, R. Iordache, „La coordination concessive-oppositive en latin,“ *op. cit.*, p. 9, 13-14; 20-21; 23-26; 29; 31; 36.

¹⁸ D'après nous, *ita* comporte les sens: „tant“ et „ainsi“. A ce propos, voir R. Iordache, „Aclaraciones en torno al „ut concesivo“ y al origen de la subordinada concesiva“, dans *Helmantica*, XXXVI, Salamanca, 1985, p. 230 sqq. *ibid.*, 235-6.

Voir aussi un passage de Térence, dans lequel la vraie principale, située en première position, est introduite par l'adverbe *iam*:

„ . . . *Iam scies*:

Ausculta! . . . „, *Phorm.*, 995-6.

Voici un fragment d'inscription de Pompéi:

„*Sarra, non belle facis, solum me relinquis.*“, 1951¹⁹.

Pour ce qui est du placement de la fausse principale en seconde position, voir aussi les exemples cités page 8.

A l'époque impériale, on assiste parfois à l'apparition des conjonctions *et* et *atque*, voir Virgile, *Eccl.*, 3, 104; Ovide, *Am.*, 2, 14, 43; Sénèque, *Ep.*, 4, 6; *ibid.*, 13, 15; *ibid.*, 16, 6.

Parfois, la conjonction de coordination est imposée par des raisons métriques – voir Virgile, *Eccl.*, 3, 104.

Pour la parataxe conditionnelle, largement employée à toutes les époques du latin et à tous les niveaux linguistiques (mentionnons, à cette occasion, que la parataxe conditionnelle abonde dans les *Tusculanae* de Cicéron), apparaissent, dès l'époque préclassique, des procédés stylistiques spéciaux.²⁰

– Assez fréquent est, à l'époque préclassique, le procédé suivant: la fausse principale prend la forme d'une exclamative, tandis que la vraie principale est une interrogation rhétorique. Parfois, la fausse principale est située en seconde position. Par exemple:

„ . . . PA. Oh! *tibi ego ut credam, furcifer!*

Tu rem impeditam et perditam restitucas? Hem! *Quo fretus siem// Qui me hodie ex tranquillissima re coniecisti in nuptias?*“,

Térence, *Andr.*, 618-20.

Voir aussi cet autre passage de Térence, comportant l'infinitif d'exclamation en seconde position:

„*Vbi ego illum scelerosum atque impium inueniam . . . ?*

Hocine tam audax facere esse ausum! . . . „,

Eun., 643-44.

Voir également Térence, *Andr.*, 869-70, etc.

¹⁹ Exemple cité par V. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, 1963, p. 170.

²⁰ Mentionnons au passage que nulle grammaire, nul traité de stylistique du latin ou des langues romanes n'aborde le problème des procédés stylistiques dans le domaine de la parataxe conditionnelle, ni d'un autre type de parataxe ou de coordination.

Ce procédé sera amplement utilisé à l'époque classique, par les auteurs cultivés. Dans le latin impérial, c'est surtout Sénèque le Philosophe qui l'emploie – voir *V. B.*, 20, 1.

– Un autre procédé, utilisé à l'époque préclassique et aux époques suivantes aussi, consiste dans l'absence de la vraie principale et dans le passage à l'expression d'une idée qui explicite le prédicat absent. Voici une citation de Térence:

„*Roget quis*: 'Quid tibi cum illa?', 'Ne noram quidem.'“,
Eun., 511.

Pour une fausse principale du type: „*Roget quis*“, une proposition corrélative du type: „*respondeam*“ eût été nécessaire, et, ensuite, l'introduction de la réponse exacte: „*Ne noram quidem*“. Voir également Salluste: „*Dicet aliquis quid igitur censes?* . . .“, *Iug.*, 31, 18.

De pareilles expressions brachylogiques sont assez fréquentes chez Cicéron, voir *Pro Milone*:

„*Videte nunc illum primum egredientem e uilla subito (cur?) . . .*“, 54.

La vraie principale: „*quid existimetis?*“, ou „*quid existimabitis?*“ manque dans ce passage.

Voir également Cicéron, *Mil.*, 55; *Arch.*, 15, etc.

Voici un passage de Virgile:

„*Saepe fugam Danai Troia cupiere relicta
 Moliri et longo fessi discedere bello:
 Fecissentque utinam! . . .*“, *Aen.*, 2, 108–10.

La principale désidérative du type: „*Fecissent utinam!*“, suppose, certes, une proposition corrélative du type: „*Troia mansisset!*“.

Pour ce qui est d'autres formules brachylogiques, comportant l'optatif, formules spécifiques du latin populaire, voir les exemples cités page 8:

„. . . Immo (s.-en.: *quid dicas?*), si scias!“,
 Térence, *Heaut.*, 599.

– Un autre procédé stylistique consiste dans l'apparition de séries de vraies principales (d'habitude, trois propositions) ou de fausses principales (trois, également). La principale figure de ces séries est le climax.

Pour une série de quatre vraies principales, voir l'exemple cité de Térence, *Phorm.*, 188–90.

Voici un exemple comprenant une série de trois fausses principales: „. *Imus, uenimus*,

„*Videmus*: uirgo pulchra et, quo magis diceres,
 Nihil aderat adiumenti ad pulchritudinem.“,
 Térence, *Phorm.*, 103–5.

On constate, dans cette dernière citation, l'absence de la vraie principale: „aestimamus“.

Pour une suite de trois fausses principales, voir aussi Térence, *Phorm.*, 1035. Pour une autre suite de deux fausses principales, voir Térence, *Phorm.*, 188, etc.

– Un autre procédé est constitué par la formation de structures doubles, triples, etc. de périodes conditionnelles (sous la forme de parataxe), où la deuxième structure et, en général, les structures suivantes représentent un développement emphatique oratoire, à l'aide des images plus ou moins concrètes, de l'idée exposée dans la première période conditionnelle. Voir Térence:

„Loquarne? Incendam. – Taceam? Instigem. – Purgem me? Latерem lauem.“ *Phorm.*, 186.

Parmi les mérites artistiques de ce passage, notons: l'extrême concision de chaque proposition, chaque structure (période conditionnelle) occupe un tiers du vers: la première structure comporte un nombre de syllabes identique à celui de la deuxième (six syllabes) et, naturellement, la succession des structures en crescendo (*gradatio*).

Voici un passage de la fin grandiose de *la deuxième Philippique*: „defendi rem publicam adulescens, non deseram senex; contempsi Catilinae gladios, non pertimescam tuos; quin etiam corpus libenter obtulerim, si repraesentari morte mea libertas ciuitatis potest . . .“, 2, 119.

Observons, dans ce passage emprunté à Cicéron, à part la structure double, la série de deux vraies principales, ces dernières constituées elles aussi en gradation („non pertimescam tuos;“ – „quin etiam corpus libenter obtulerim.“).

Beaucoup employées à l'époque préclassique, les structures doubles, triples, etc. de cette époque peuvent être définies de la manière suivante: concision des propositions et succession des structures en climax, asyndète entre ces structures.

Perfectionnées par Cicéron (voir la discussion supra – p. 10 et 11), les structures doubles, triples, etc. continuent à être amplement utilisées à l'époque classique et dans les siècles suivants. Les structures doubles, triples, etc., comportant un développement oratoire, emphatique, de l'idée présente dans la première structure, deviennent, grâce à Cicéron, *un trait distinctif des grands écrivains latins*.

– Un procédé grammatical et stylistique plus complexe, présent à l'époque préclassique déjà, est la transformation d'une vraie principale en une fausse principale, par rapport à la principale placée immédiatement après.

Parfois, on rencontre des séries de pareilles transformations, voir Térence:

„Est genus hominum qui esse primos se omnium rerum uolunt,
 Nec sunt; hos consector, hisce ego non paro me ut rideant,
 Sed eis ultiro adrideo et eorum ingenia admiror simul.“,
Eun., 248-50.

Ici, chaque vraie principale devient, à son tour, une fausse principale, par rapport à la principale suivante.

Voir un autre exemple de transformation de la vraie principale en fausse principale, dans le cadre de la coordination concessive, chez Térence, *Hec.*, 289.²¹

Ce procédé sera beaucoup employé aux époques suivantes.

Pour ce qui est de ces procédés stylistiques, nous désirons souligner qu' assez souvent on peut les trouver combinés dans le même passage. En plus, ces procédés sont fréquemment accompagnés de l'anaphore, de l'homéotélete, du polyptote, de l'exclamation et de l'interrogation oratoire.

D'autres innovations stylistiques dans le domaine de la parataxe conditionnelle apparaissent à l'époque classique. Mais, de ces autres innovations, on traitera dans notre prochaine étude.

En conclusion, la parataxe conditionnelle est intimement liée à l'idée de comparaison, plus exactement dit: à l'idée de comparaison restrictive.

La modalité première d'exprimer la parataxe conditionnelle consiste en l'association de propositions nominales exclamatives, suivie d'associations de propositions principales contenant des verbes. Dans ces successions de propositions, dans les conditions de l'existence d'un rapport logique de comparaison restrictive, la deuxième proposition exprime la conclusion pour l'éventualité de l'accomplissement du fait ou de l'état présentés dans la protase.

L'indicatif (le présent notamment) représente la modalité la plus courante de rendre la parataxe conditionnelle, à toutes les époques du latin, tant dans le registre populaire, que dans le registre cultivé.

De provenance indo-européenne, l'optatif demeure la modalité la plus élégante d'exprimer l'idée de condition dans la parataxe. Parmi les temps de l'optatif, c'est le présent qui est le plus souvent employé.

²¹ Pour d'autres exemples de ce type, voir R. Iordache, „La coordination concessive-oppositive en latin“, *op. cit.*, p. 16.

Les écrivains cultivés utilisaient aussi l'infinitif historique. À part l'infinitif historique, on rencontre aussi l'infinitif d'exclamation, utilisé dans le registre cultivé, mais également dans le registre populaire.

La parataxe conditionnelle, amplement utilisée à tous les niveaux linguistiques durant toute la latinité vivante, connaîtra peu à peu l'emploi de l'impératif et des formules équivalentes, de même que d'un grand nombre de procédés stylistiques, apparus en partie à l'époque préclassique. L'emploi de l'impératif, ainsi que celui des formules équivalentes, demeure la prérogative du latin populaire.

18.V 1993

(A suivre).

DEDICAVI HOC OPVSCVLVM MEMORIAE OPTIMAE
MATRIS, PROFESTRICIS OTHILIAE IORDACHE.

RÍASSUNTO

Roxana Iordache: LA PARATASSI CONDIZIONALE : INDICATIVO OD IMPERATIVO?

La paratassi condizionale è strettamente collegata all'idea di comparazione o, meglio detto, all'idea di comparazione restrittiva. La modalità iniziale per rendere la paratassi condizionale consiste nell'associare delle proposizioni nominali esclamative, in una prima tappa, alla quale segue l'associazione di proposizioni principali contenenti dei verbi. In queste associazioni di proposizioni principali, con la condizione dell'esistenza di un rapporto logico di comparazione restrittiva, la seconda proposizione esprime la conclusione per l'eventualità del compimento del fatto o dello stato esistente nella protasi.

L'indicativo (e soprattutto il presente) è la modalità corrente di realizzazione della paratassi condizionale in tutte le epoche della lingua latina, tanto nel registro popolare, quanto nel registro colto.

Di origine indo-europea, l'ottativo resta la modalità più elegante per esprimere l'idea di condizione nell'ambito della paratassi. Fra i vari tempi dell'ottativo, il più frequente è il presente.

Gli scrittori colti adoperavano pure l'infinito storico. Oltre a questo, incontriamo ugualmente l'infinito di esclamazione, adoperato tanto nel registro colto, quanto nel registro popolare.

La paratassi condizionale, ampiamente utilizzata a tutti i livelli linguistici, per tutta la durata della latinità viva, andrà conoscendo man mano l'uso dell'imperativo e di altre formule equivalenti, come pure l'uso di un gran numero di procedimenti stilistici, parte dei quali apparvero nell'epoca preclassica. L'uso dell'imperativo, nonché delle formule equivalenti, rimane una prerogativa della latinità popolare.